

Séance du 12 Mars 2026

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 16

Présents : 12

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation  
26/02/2026Date d'affichage  
26/02/2026Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-six, le 12 Mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

**Étaient présents :**

Mme BERATTO Eve, M. MARCHESSEAU Roger, M. MOREAU Mathieu,  
Mme OUVRART Sandrine, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky,  
Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François,  
Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

**Procuration(s) :****Étaient absents :**

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

**Étaient excusées :**

Mme HERISSE Laetitia, Mme MOREAU Virginie

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme TEILLET Karine

Numéro interne de l'acte : 2026-20

Objet : Devis : Couverture du logement au 101 avenue St Jean à Prissé-la-Charrière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite, à plusieurs intempéries, des dégâts ont été constatés sur le logement situé au 101 avenue Saint-Jean à Prissé-la-Charrière, propriété de la commune, l'usufruit étant détenu par Mr et Mme SIMON.

Considérant que les désordres constatés affectent la toiture du bâtiment,

Considérant que, conformément aux dispositions du Code civil, les grosses réparations, notamment celles concernant la toiture, incombent au nu-propriétaire,

Considérant qu'il convient d'engager des travaux de réfection de la toiture afin de préserver le bien et d'éviter toute aggravation des dommages,

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise ROLLAND pour un montant de :

- Montant HT : 14 448,00 €
- TVA : 1 448,00€
- Montant TTC : 15 928,00 €

Après analyse de l'offre, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ce devis avec toutes les options, Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

Mme Christelle ROLLAND ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DÉCIDE :**

- ✓ D'approuver la réalisation des travaux de réfection de la toiture du logement communal situé au 101 avenue Saint-Jean à Prissé-la-Charrière
- ✓ D'accepter le devis de l'entreprise ROLLAND pour un montant HT de 14 448,00 € et un montant TTC de 15 928,00 €.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent à cette opération.
- ✓ D'imputer la dépense au budget 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**AR Prefecture**

079-200076198-20260312-202620-DE  
Reçu le 18/03/2026

La Secrétaire de séance,  
Mme Karine TEILLET



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Plaine-d'Argenson, le 16 Mars 2026  
Le Maire,  
Jean-François SALANON

